Réouverture de la Bièvre et restauration de son affluent « le ru des Godets » à Antony



Fiche d'identité

Localisation : Antony
Dates : En phase d'études de conception
Budget estimé : 10 M€
Maîtrise d'ouvrage : Métropole du Grand Paris
Maîtrise d'œuvre : BET IRH Ingénieur Conseil (hydromorphologie et hydraulique) et Espace Libre (paysage)
Partenaires : Commune d'Antony, SIAAP, Agence de l'eau Seine-Normandie, Région Ile-de-France, Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, Vallée Sud-Grand Paris.

Synthèse

L'action en quelques lignes

Depuis sa prise de compétence GEMAPI en 2018, la Métropole du Grand Paris porte une politique de reconquête des milieux aquatiques qui articule restauration écologique, adaptation au changement climatique et amélioration du cadre de vie. À l'échelle de la Bièvre, cette politique s'inscrit dans une stratégie plus large de réouverture et de renaturation conduite en partenariat avec les communes concernées.

À Antony, cette politique prend corps dans un projet conjoint entre la Métropole et la Ville : la MGP assure la maîtrise d'ouvrage de la restauration hydromorphologique de la Bièvre et du ru des Godets, tandis que la Ville pilote le réaménagement du parc Heller et de l'espace naturel des Godets. Les deux opérations sont conçues comme un seul projet de transformation du site, avec un portage métropolitain sur le volet rivière et un portage communal sur le volet parc.

L'opération portée par la Métropole vise la réouverture de la Bièvre sur 865 m, la restauration hydromorphologique du ru des Godets sur environ 750 m, la restauration des habitats humides et la reconstitution d'une confluence plus naturelle entre les deux cours d'eau. À travers ce portage, la MGP apporte non seulement un financement adossé à la GEMAPI et aux cofinancements mobilisables auprès de l'Agence de l'eau et de la Région, mais aussi une expertise technique spécialisée sur les enjeux hydrauliques, hydromorphologiques et écologiques.

L'articulation entre les deux maîtrises d'ouvrage est structurante : le tracé, les interfaces de chantier, les usages du parc, les choix paysagers et les contraintes foncières sont travaillées en commun. La MGP joue ainsi un rôle de portage technique et de coordination avec la Ville pour assurer la cohérence d'ensemble du projet, dans une logique où la renaturation du cours d'eau devient l'ossature du réaménagement du parc.

Cadre règlementaire auquel la « bonne pratique » répond

- Référence aux Codes : Directive Cadre européenne sur l'Eau et Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)
- SDRIFe
- SDAGE Seine-Normandie, : Orientation 1.5 «Restaurer la continuité écologique en privilégiant les actions permettant à la fois de restaurer le libre écoulement de l'eau, le transit sédimentaire et les habitats aquatiques»
- SAGE de la Bièvre : Orientation M.1 «Renaturation et réouverture de tronçons cohérents», Orientation M.2 «Restauration hydromorphologique», Orientation M4 «Préservation, restauration et valorisation des zones humides»
- Prescriptions du SCoT : P95 « Faciliter la réouverture des rus et rivières (…), P100 « Protéger les cours d'eau, les canaux, leurs berges et leurs abords. Améliorer leur qualité écologique et sanitaire, notamment par leur renaturation (...)»P102 « Développer la présence de l'eau visible en ville en cohérence avec la trame verte et bleue de la Métropole (…), P103 « Préserver et restaurer les zones humides»
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal Vallée Sud Grand Paris (PLUi)
  - OAP thématique Environnement «Renaturer le ru des Godets, Rouvrir et renaturer la Bièvre»
  - Un classement du Parc Herrel en N (zone naturelle), Np (Parcs et loisirs), Nzh (zones humides avérées), qui permet notamment d'autoriser les travaux de restauration et de réhabilitation des zones humides visant une reconquête de leurs fonctions naturelles

Inscription de l'action dans un réseau d'acteurs

Le projet repose sur une coopération étroite entre la Métropole du Grand Paris et la Ville d'Antony. Cette articulation est au cœur de l'opération : le projet de rivière et le projet de parc avancent en parallèle, avec des arbitrages communs sur le phasage, les usages, le paysage et les interfaces techniques. Cette coordination porte notamment sur l'intégration paysagère, la gestion de la propriété foncière, l'insertion de la rivière dans le parc et la gestion des déblais-remblais. Elle s'appuie sur un suivi régulier associant COTECH mensuels, COPIL et réunions thématiques selon les besoins.

Autour de ce binôme MGP / Ville, l'opération associe également le SIAAP, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Île-de-France, le Syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre et Vallée Sud-Grand Paris. Dans ce dispositif, la MGP joue un rôle pivot : elle porte le volet GEMAPI de l'opération, mobilise l'ingénierie écologique nécessaire, contribue aux diagnostics amont et sécurise le montage technique et financier du projet. L'analyse paysagère conduite en 2022 entre la Ville et le projet métropolitain, puis le diagnostic écologique porté en 2023, illustrent ce rôle d'appui et de structuration.

Retour d'expérience et reproductibilité de l'action – traduction opérationnelle

À travers ses interventions au titre de la GEMAPI, la Métropole du Grand Paris porte une politique qui dépasse la seule restauration des cours d'eau. Elle vise à faire de l'eau, des milieux naturels et de la trame verte et bleue des leviers d'adaptation au changement climatique, d'amélioration de la qualité de vie et de réduction des vulnérabilités urbaines. Dans cette perspective, la réouverture de la Bièvre à Antony traduit concrètement les objectifs du SCoT : redonner une place visible à l'eau en ville, renforcer les continuités écologiques, restaurer les zones humides, apporter de la fraîcheur et des aménités paysagères, tout en anticipant les risques liés à l'eau dans un contexte de dérèglement climatique.

Le projet mené à Antony montre comment cette politique métropolitaine peut prendre corps dans une opération locale, dès lors qu'elle est articulée avec un projet urbain porté par la commune. Ici, la réouverture de la Bièvre et la restauration du ru des Godets ne sont pas conçues comme une intervention technique autonome, mais comme une composante du réaménagement du parc Heller piloté par la Ville. Cette articulation permet de faire d'un projet de renaturation un véritable projet d'aménagement, au croisement des enjeux écologiques, paysagers, urbains et d'usage.

Enseignements pour les communes et EPT :

→ Articuler dès l'amont le projet de restauration du cours d'eau avec le projet d'aménagement local, pour produire une opération cohérente à l'échelle du site ;

→ Faire de la renaturation un levier d'adaptation au changement climatique, de qualité de vie et de réduction des risques, et pas seulement une réponse technique ou réglementaire ;

→ Construire une gouvernance partagée entre la Métropole, la Ville, la maîtrise d'œuvre et les partenaires, afin de concilier fonctionnalités écologiques, usages du parc et qualité paysagère. Associer notamment les services d'assainissement des villes ;

→ S'appuyer sur l'intervention métropolitaine pour sécuriser le montage technique, partenarial et financier d'opérations complexes ;

→ Réserver dans les PLUi une partie du terrain avec emprise pour la renaturation (via les Emplacements Réservés du règlement graphique). A l'inverse, ne pas instaurer de protection particulière d'arbre ou d'alignement d'arbres sur les emprises potentielles.

→ Des études de potentialités des cours d'eau sont en cours sur le territoire de la MGP. Elles permettront notamment d'identifier les zones à réserver pour déclencher des politiques de préservation et d'acquisition de la part des communes.

→ Quand l'étude sera finie, ne pas mettre de protection d'alignement d'arbre sur les emprises potentielles. (voir même en amont sur le SCoT).

En parallèle la Métropole, en qualité de maitre d'ouvrage, pilote les projets suivants :

→ Les travaux de restauration du Vallon du ru du Sausset à Tremblay-en-France, démarrage en 2025 : au total 1,2 km de cours d'eau seront renaturés.

→ La réouverture et la renaturation de la Bièvre sur un linéaire de 2,4 km.

→ La renaturation du Morbras sur plus de 6,4 km pour répondre aux enjeux de lutte contre les inondations et de restauration écologique.

→ D'autres secteurs sont à l'étude afin d'apporter les éléments techniques permettant de statuer sur les réelles opportunités (ru de Marivel, ru d'Arthelon,…).